



Association des Plaisanciers et Pêcheurs de Pleurtuit

Lettre aux adhérents n°10 – 5 mars 2020

Chers adhérents et amis !

SENSIBILISER, ALERTER, et SAISIR LES ORGANISMES OFFICIELS : notre association s'est dotée récemment d'une nouvelle Commission Pêche qui réunit des adhérents ayant cette compétence. Merci à Jacky Dordoigne qui les anime et nous propose, dans ce numéro, un article dont la lecture sera utile à tout pêcheur prenant la mer. Jacky sera aussi membre de la future commission pêche de l'UNAN Manche, et il contribuera ainsi à forger nos avis et ceux de notre association régionale pour sensibiliser le public et saisir les autorités sur les préoccupations des pêcheurs de loisir qui sont les nôtres.

ASSURER A NOTRE ASSOCIATION SON RÔLE REPRESENTATIF : bien sûr, nous ne le ferons que si nous pouvons nous prévaloir d'un nombre suffisamment élevé d'adhérents et, pour cela, il faut que chacun trouve plaisir et satisfaction à nous rejoindre. C'est pour cela que nous prévoyons des activités nautiques organisées par Alain Pontgélard, et dont vous trouverez le calendrier dans ces pages. Nous serons heureux de vous y accueillir, d'échanger sur notre passion commune, la mer, et de pratiquer ensemble celle-ci. Pensons aussi au 10^{ème} anniversaire de notre association que nous fêterons le 2 mai et qui sera aussi l'occasion d'une grande réunion festive et conviviale dont l'organisation est confiée à Richard Lecointe. Merci à lui et à toute son équipe !

RENFORCER DE TOUTES LES FACONS POSSIBLES NOTRE CREDIBILITE : c'est l'objet des deux sessions de formation que nous proposons non seulement à nos adhérents mais à tous les membres des associations de plaisanciers et pêcheurs qui nous entourent. Elles sont programmées les 18 et 25 avril prochains sous la direction de François Lefèvre, merci à lui ! L'humilité est le propre du marin qui sait que la mer a toujours le dernier mot. La compétence et l'expérience ne s'acquièrent que si l'on reconnaît que nous avons toujours quelque chose à apprendre. Inscrivez-vous nombreux à ces deux séances, et merci de vous en faire l'écho autour de vous afin qu'elles soient connues du plus grand nombre et portent du fruit.

Tels sont les événements qui vont baliser notre route en ce premier semestre. Nous avons, comme vous le voyez, du pain sur la planche. N'hésitez pas à rejoindre l'une ou l'autre commission spécialisée de notre association et à proposer vos talents si le cœur vous en dit : compétence nautique, pêcheur confirmé, webmaster ou animateur talentueux, ... vous serez toujours le bienvenu !

Jean-François VALENTIN
Président

AU SOMMAIRE DE CETTE LETTRE :

- Suite de l'AG et des derniers conseils, par Guy ALBARET
- Calendrier des activités en 2020, par Alain PONTGELARD
- En route pour dixième anniversaire, par Jean-François VALENTIN
- Pêche et médecine, la boîte à pharmacie, par Jacky DORDOIGNE
- Un bon conseil à tous les propriétaires, marquez vos casiers, par Alain PONTGELARD
- L'Association Sports et Loisirs Adaptés de Bretagne organise des sorties en mer pour 2020, par Michel LEBLANC
- Désenvasement de la Rance, par Alain PONTGELARD
- Brèves nautiques
- Liens utiles
- Pour adhérer

Pour continuer à recevoir votre lettre... !

Amis adhérents, si vous ne l'aviez pas fait, **merci de vous mettre rapidement à jour de votre cotisation** pour continuer à recevoir cette lettre. Il vous suffit de remplir le formulaire téléchargeable situé in fine que vous pouvez retourner au secrétariat par mail ou imprimer et joindre sous enveloppe celui-ci à votre chèque de 13 euros que vous n'omettez pas d'adresser, SVP, **à la nouvelle adresse de gestion de l'association**. MERCI ! Pour renouveler votre cotisation, [cliquez ici !](#)

ATTENTION !

Une nouvelle adresse pour notre association.

Merci de noter celle-ci et d'y adresser désormais toute les correspondances que vous lui destinerez :

Association des Plaisanciers et Pêcheurs de Pleurtuit
6, rue du Poriou
35730 Pleurtuit

Suites de l'AG et des derniers conseils :

Par Guy ALBARET

Dans la suite de notre assemblée Générale du 23 novembre puis des conseils d'administrations que nous avons tenus les 4 décembre et 17 décembre, un nouveau conseil s'est réuni le 29 janvier dernier. Voici les décisions et orientations qui ont été prises à cette occasion.

- 1) **LES MEMBRES DU CONSEIL SONT HEUREUX D'ACCUEILLIR CHRISTIANE GALODÉ DANS LA FONCTION DE SECRETAIRE AU SEIN DU BUREAU.** C'est une mesure temporaire prévue par nos statuts pour pourvoir au remplacement de la place restée ainsi vacante, jusqu'à la prochaine assemblée générale. Merci à Micheline Leclerc, qui avait un temps assuré cette fonction mais qui ne peut malheureusement poursuivre, et merci à Christiane qui devient ainsi une des chevilles ouvrières de notre association ! Nous lui souhaitons une bonne dose de courage et surtout beaucoup de satisfactions !
- 2) **ATTENTION AU CHANGEMENT D'ADRESSE DE L'ASSOCIATION !** Le conseil a entériné le changement d'adresse de gestion de notre association qui est celle du domicile de son nouveau président. Merci de tenir compte de ce changement d'adresse et d'envoyer vos courriers désormais à l'adresse :

Association des Plaisanciers et Pêcheurs de Pleurtuit
6, rue du Poriou – 35730 Pleurtuit

Nota : le siège social reste encore situé au 9, chemin des Clos Fleuris, à la Moisiais, (35730 Pleurtuit), chez Alain Pongélard, tel qu'il figure inscrit dans nos statuts.

- 3) **LE CONSEIL A RETENU LES DATES DES 18 ET 25 AVRIL POUR NOS PROCHAINES SESSIONS DE FORMATION.** Voir à ce sujet l'article qui leur est consacré.
- 4) **IL A EGALEMENT RESOLU, A LA SUITE DE LA CONSULTATION QUI A ETE FAITE AUPRES DE NOS ADHERENTS, DE MANDATER UN COMITE DE PILOTAGE POUR L'ORGANISATION DU 10^{EME} ANNIVERSAIRE.** Un article est également consacré à ce sujet.

Calendrier des activités en 2020

Par Alain PONTGELARD

Samedi 11 Avril : Remontée de La Rance jusqu'à Taden avec barbecue sur le terreplein

Vendredi 1er Mai : 1ère phase Anniversaire 10 ans avec remontée de La Rance pour bateaux participants, barbecue cale de St Jean et retour l'après-midi devant Jouvente en parade nautique.

Samedi 2 Mai : Anniversaire des 10 ans Espace Delta Pleurtuit, buffet, chants marins animé par groupe de chanteurs + danses éventuellement.

Samedi 11 juillet : Sortie nautique baie des Sévigné où Les Ebihens avec barbecue australien.

Samedi 1er Aout : Barbecue australien Montmarin

Samedi 12 Septembre : Sortie nautique pêche suivie d'un barbecue chez Alain.

La sortie annuelle de Chausey a été annulée cette année, les heures de marées n'étaient pas idéales sur un samedi et dimanche en mai. Elle était prévue les 30 et 31 mai mais le weekend de Pentecôte est très encombré à cette date sur l'île.

En route pour le 10^{ème} anniversaire.

Par Jean-François VALENTIN

Dix ans, ça se fête ! Dans la foulée de notre dernière assemblée générale, vous avez été nombreux à répondre à notre consultation sur votre participation éventuelle et la forme à donner à cet évènement. Où en sommes-nous ?

Et tout d'abord, merci pour toutes les réponses que nous avons reçues. Vous avez été nombreux à remplir le questionnaire et nous pouvons estimer que les réponses représentent un panel suffisamment significatif et représentatif de vos opinions.

S'agissant tout d'abord de la date que nous proposons, le samedi 2 mai 2020, elle rencontre l'assentiment général, hormis quelques cas qui ont déjà des engagements. Il est bien sûr difficile de présager si des évènements familiaux ou l'appel du grand large assorti d'une bonne météo ne feront pas changer d'avis quelques-uns. C'est évidemment à prévoir, mais nous pourrions avoir une fourchette de participation qui pourrait se situer entre une trentaine et jusqu'à soixante adhérents. Ils viendraient accompagnés de leur conjoint et d'invités pour la plupart. Soixante-quinze à cent-dix convives sont donc à attendre de nos rangs.

A ceux-là s'ajouteraient bien-sûr les invités extérieurs des associations partenaires et les officiels ainsi que leurs accompagnants. Plus de cent convives, peut-être jusqu'à cent-cinquante ou deux-cents, peut-être moins ? Qui peut le savoir aujourd'hui ? **Pour une bonne organisation, il serait vraiment utile que vous puissiez nous faire parvenir dès que possible votre bulletin de « préinscriptions ».** Celui-ci précisera simplement votre intention de participer. Ces inscriptions pourront être modifiées et ne seront définitives qu'à la date limite fixée pour nous adresser le règlement financier de votre participation. Merci, donc, de remplir dès maintenant le bulletin joint à la fin de cet article (à copier et coller dans un mail au secrétariat, par exemple).

Le choix du plus grand nombre, en ce qui concerne la forme à donner à l'évènement, se porte sur une formule type buffet froid suivi d'une soirée avec animations, danses, etc. Nous nous orientons donc vers un programme débutant vers 19 heures pour se terminer aux alentours de minuit, avec accueil de tout le monde, présentation et accueil de nos invités officiels, quelques interventions pour marquer l'évènement et mettre à l'honneur les fondateurs de notre association, toasts, buffet froid, animation musicale, danse etc.

L'organisation de cette fête est confiée par notre conseil à un comité de pilotage composé de : Jean-François VALENTIN , président, Guy ALBARET , vice-président, Christiane GALODÉ, secrétaire, Richard LECOINTE, Comité des fêtes, Joëlle DESOTEUX, commission Médias/communication, François LEFÈVRE et Alain PONTGÉLARD, commission nautique et sécurité. Il a pour tâches de coordonner les relations avec les autorités, les médias et le public, de prononcer les engagements financiers dans les limites fixées en conseil d'administration, d'assurer l'information des adhérents et le recueil des inscriptions, et de répartir les tâches confiées d'une part au Comité des fêtes en charge de l'organisation de l'évènement, d'autre part à la Commission nautique chargée de la sortie nautique qui le précédera.

La cheville ouvrière de cet évènement est donc Richard LECOINTE, qui anime le Comité des Fêtes, et à qui vous pouvez adresser toutes vos remarques ou suggestions directement (06 32 98 09 04) ou par l'intermédiaire de notre secrétariat (secretariat@appp-pleurtuit.fr).

Merci de votre participation !

BULLETIN DE PREINSCRIPTION

**10^{ème} anniversaire de
l'Association des Plaisanciers et Pêcheurs de Pleurtuit
le samedi 2 mai 2020 à 19h00 à l'Espace Delta
rue Ransbach Bombach
35730 Pleurtuit**

(merci de retourner votre réponse par courrier ou courriel à secretariat@appp-pleurtuit.fr **dès que possible**)

NOM

Prénom

Sera présent(e) au dîner soirée du 10^{ème} anniversaire de l'APPP

Sera accompagné(e) de son(sa) conjoint(e) , et/ou de Invités (indiquer le nombre d'invités SVP)

Et complète sa réponse dès maintenant avec le règlement en chèque de sa participation aux frais fixée à 5 € par personne à faire parvenir

APPP – 10^{ème} anniversaire
6 rue du Poriou, 35730 Pleurtuit,

Ou

se préinscrit et sera avisé en temps voulu par l'association pour confirmer sa participation et faire parvenir sa participation au frais fixée à 5 € par personne impérativement avant le 15 avril 2020.

Seules les inscriptions dont les règlements auront été remis seront retenues.

Pêche et médecine : la boîte à pharmacie

Par Jacky DORDOIGNE

Le printemps arrive, les moulinets sont graissés, les leurres rutilents, les cannes à pêche frémissent d'impatience et le bateau est prêt à appareiller.

Avez vous pensé à vérifier votre trousse d'urgence ? Elle est obligatoire sur tous les bateaux. Son importance est fonction de la durée des sorties et doit également être adaptée aux particularités de l'état de santé de l'équipage. Pensez toujours à embarquer vos traitements en cours et surtout vos traitements d'urgence (notamment marins cardiaques ou diabétiques).

Revenons à la trousse d'urgence. Pour des sorties pêche à la journée, celle-ci est simple, ne doit comporter que l'utile **MAIS** l'essentiel également.

LE CONTENANT :

l'idéal est une boîte en plastique alimentaire étanche, de taille suffisante (20X30X40cm) permettant de mettre à l'abri de l'humidité le matériel médical.

Une fiche plastifiée collée sur le couvercle indiquant l'inventaire de la boîte permet de s'y retrouver rapidement en cas d'urgence.

LE CONTENU:

- **MEDICAMENTS** : hormis vos propres traitements, très peu: une boîte de paracétamol (doliprane, dafalgan, etc.) est suffisante comme antidouleur à tout faire (vérifier que l'utilisateur n'est pas allergique au paracétamol, pas de contre-indication si dose maxi de 1 toutes les 6 heures).
- **LE NECESSAIRE à PANSEMENTS** : beaucoup plus important, car il n'est pas rare en bateau (et surtout à la pêche) de se blesser, souvent de façon bénigne (coupure, brûlure, piqûre, contusions variées) voire plus sérieusement (plaies profondes, fractures, traumatismes crâniens). Il est donc conseillé au minimum :
 - Un antiseptique non alcoolique (biseptine en spray, bétadine, héxomédine).
 - Un petit paquet de coton.
 - 10 compresses stériles 5cm X 5 cm.
 - 10 compresses stériles 10 cm X 10 cm.
 - 1 bande Velpeau 15 cm (qui permet de faire un pansement, et également d'immobiliser provisoirement un poignet ou une cheville).
 - Un rouleau de sparadrap.
 - Une boîte de pansements adhésifs (différentes tailles si possible).
 - Une ou deux feuilles de pansements gras(tulle gras- physiotulle) très utiles si arrachement de peau ou brûlure.
 - Un peu de petit matériel médical :
 - Une paire de bons ciseaux inox.
 - Un porte aiguille(à acheter en magasin spécialisé).
 - Une pince coupante inox en parfait état.

- Un fil de suture à peau (à acheter en pharmacie).
Ce petit matériel étant lui-même emballé dans un petit récipient plastique étanche.

Cette petite composition permettra de faire face aux principales situations de blessures bénignes et de permettre un retour au port dans des conditions sereines.

Un accident bénin mais pas rare:

UN HAMEÇON DANS LA PEAU !

« AILLE OUILLE » C'est pas vrai, y a Papy qui s'est mis un hameçon dans le doigt pour une fois qu'il prenait du poisson...



Pas de panique, ce n'est pas grave si on a l'équipement nécessaire: une pince porte aiguille, une pince coupante en très bon état(les 2 devant faire partie de la trousse d'urgence du pêcheur).

Première étape : libérer le pêcheur pêché en coupant le fil au ras de l'hameçon (il se sentira déjà mieux).

Deuxième étape: le blessé (ou une autre personne) se tient fermement la partie blessée. A l'aide du porte-aiguille, on pince fermement l'hameçon à environ 1 centimètre de la peau.



Troisième étape: Il faut faire ressortir la pointe de l'hameçon en suivant la courbure de celui-ci .Plus le geste sera rapide et franc, moins ce sera douloureux (on peut s'entraîner avec un morceau de lard cru dont l'épaisseur sera fonction de la morphologie du capitaine) Il est très difficile (et très douloureux) de faire ressortir l'hameçon par où il est entré.



Quatrième étape: Dès que la pointe est ressortie avec l'ardillon, le tour est joué. Il suffit de couper cette partie de l'hameçon avec la pince coupante, et il ressort facilement par où il est rentré. Penser à bien désinfecter et vérifier le vaccin antitétanique.



Y a plus qu'à remettre une mitraille neuve...

NUMEROS D'URGENCE

Par téléphone portable

Le "112" numéro d'appel d'urgence unique européen remplace bien le "1616" (Pompiers)

Cross Corsen (Manche Ouest) : 02 98 89 31 31

Cross Jobourg (Manche Est) : 02 33 52 16 16

Le "196" appel secours en mer

Par VHF canal 16



Un bon conseil à tous les propriétaires : marquez vos casiers !

Par Alain PONTGELARD

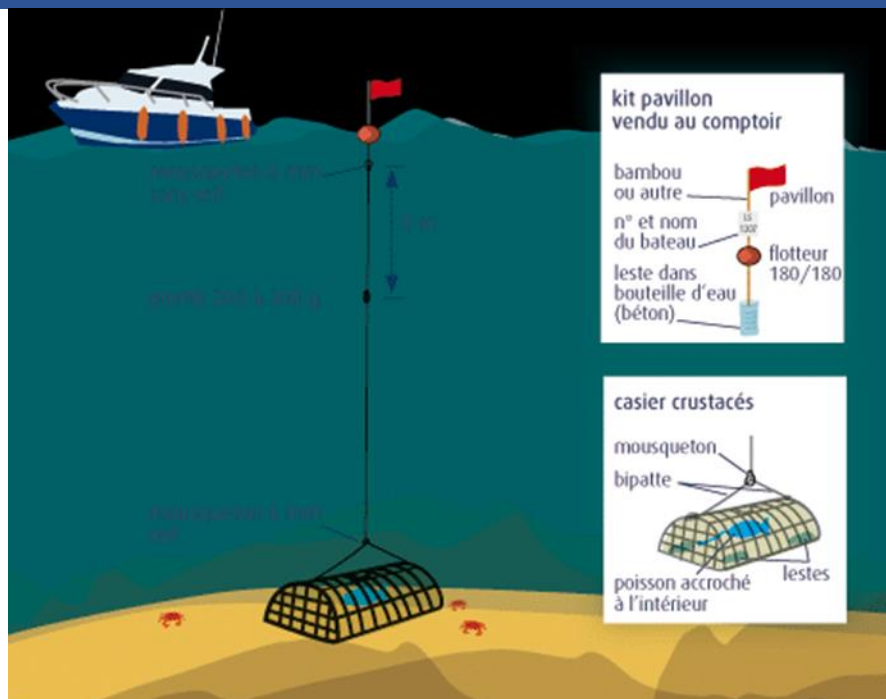
Depuis quelques années, nombreux sont ceux de nos membres, ceux aussi des associations voisines, qui se plaignent de casiers volés, déplacés, vidés où vandalisés.

Courant Mars en présence de mes camarades de l'UNAN Manche, nous avons été reçus par la Gendarmerie maritime de St Malo (Major Alain Wiemann) afin d'exposer les mécontentements de nos amis pêcheurs.

Vous trouverez ci-dessous nos conseils sur la marche à suivre au cas où vous seriez la victime de l'un de ces problèmes. N'hésitez pas à suivre les conseils que nous proposons. Plus nous aurons de retours, plus il sera facile d'appréhender les personnes mal intentionnées. Tous ensemble ne cessons pas d'avoir l'œil les uns pour les autres.

LES CONSEILS ET INFOS DE VOTRE ASSOCIATION :

Un bon mouillage



PERMETTRE LEURS IDENTIFICATIONS

Marquer vos casiers

Sur les casiers en plastique le marquage est simple avec un fer à souder
 Sur les casiers en tubulure en fer une marque repérable personnalisée

Faire une photo des casiers

Facilite les recherches

SIGNALER LES INCIDENTS (PERTE OU AUTRE)

Cela vous évitera une amende si le casier a dérivé dans une zone interdite et vous permettra éventuellement de le retrouver.

Vous pouvez désormais signaler votre incident par mail

En précisant :

Le lieu où le casier était mouillé

Le marquage éventuel et joindre une photo

bgmarp616.st-malo@gendarmerie.defense.gouv.fr

LES SERVICES QUI ONT COMPETENCES :

ULAM :

02 90 57 40 55 : Gilles Vaillant ou son adjoint Remond Olivier

Gendarmerie maritime Saint Malo :

02 90 04 04 04 : Major Alain Wiemann

Gendarmerie Pleurtuit :

02 99 88 41 42 : Major Baslé

Deux sessions de formation au Printemps proposées à nos adhérents

Par François LEFÈVRE

L'APPP propose deux sessions de formation au printemps les samedis 18 avril et 25 avril à partir de 9 heures 30 à la maison des associations de Pleurtuit..

Ces sessions sont gratuites et ouvertes à tous, adhérents et non adhérents de l'APPP.

La première session (samedi 18 avril) concernera le matelotage (connaissance et pratique des nœuds marins) elle sera tenue par l'un de nos membres spécialiste de la question. (FD)

La seconde session concernera la sécurité (audit de sécurité du bateau, règles élémentaires, dispositif de sécurité du barrage de la Rance, communication VHF et sécurité, réglementation).

Si vous souhaitez participer à ces sessions nous vous remercions de vous inscrire auprès de François Lefèvre (fr.lefevre50@gmail.com).

L'Association Sports et Loisirs Adaptés de Bretagne organise des sorties en mer pour 2020.

Par Michel LEBLANC

Michel LEBLANC est membre de notre conseil d'administration et préside l'Association Sports et Loisirs Adaptés de Bretagne, l'ASLAB, bien connue de nos adhérents. Les liens entre l'APPP, l'ASLAM (pour la Manche) et l'ASLAB (pour la Bretagne) sont étroits. Nombre de nos adhérents le sont également dans l'une ou l'autre association et nous travaillons souvent ensemble. Voici une présentation de l'ASLAB et des activités qu'elle conduira pendant l'année 2020.

L'Association Sports et Loisirs Adaptés de Bretagne, a pour but d'organiser des sorties en mer, destinées aux personnes en situation de handicap.

Pour 2020, nous avons mis en place un programme de sorties, que vous trouverez ci-après.

Nous souhaitons accueillir tous les navigateurs qui le souhaiteront, à venir renforcer notre flottille.

Le responsable navigation, François Lefèvre, ainsi que le président, Michel Leblanc, se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

PROGRAMME DES SORTIES 2020 SORTIE UNE JOURNEE

1 – Jeudi 2 avril Sortie Rance fluviale. 15 places ; Rendez-vous au port de Dinan à 9h
Programme : Découverte de la Rance fluviale, faune et flore, jusqu'au port du Lyvet. Retour vers la halte de Taden, pour un repas sur les bateaux. Moment de détente à terre à la halte. Retour au port de Dinan à 15h. Remise des diplômes et cérémonie de clôture.

2 – Jeudi 30 avril Sortie Rance maritime. 15 places. Rendez-vous au port de Plouër sur Rance à 9h
Programme : Remontée de la Rance maritime jusqu'au barrage de la Rance. Mise des bateaux sous voiles. Repas pris sur les bateaux, au mouillage de Montmarin. Arrêt de détente à terre, à la cale de Jouvente. Retour au Port de Plouër sur Rance, à 15h Remise des Diplômes et cérémonie de clôture.

3 – Jeudi 10 septembre Sortie en baie de St Malo. 15 places. Rendez-vous au port des Bas sablons, à St Malo à 9h
Programme : Sortie en baie de St Malo, vers le port de St Cast Repas à St Cast. Retour au Port des Bas Sablons, à 16h Remise des Diplômes et cérémonie de clôture.

SORTIE DEUX JOURNEES OU PLUS

1 -Samedi 16 et dimanche 17 mai

Sortie mer, sur deux jours. 30 places. Rendez-vous au port des Bas Sablons à St Malo à 9h.
Programme : Sortie en baie de St Malo, vers le port de St Cast Repas à St Cast. Retour au port

des Bas Sablons vers 17h Repas au port, ainsi que nuit à bord. Dimanche : Sortie en mer, retour au port vers 15h. Remise des diplômes et cérémonie de clôture.

2 – 11 au 15 juin : sortie en collaboration avec l'ASLAM

Programme : suivant organisation

3 – Samedi 19 et dimanche 20 septembre

Sortie Rance maritime et fluviale, sur deux jours. 30 places. Rendez-vous au port de Plouër sur Rance à 9h. Programme : Remontée de la Rance maritime jusqu'au barrage de la Rance. Mise des bateaux sous voiles. Repas pris sur les bateaux, au mouillage de Montmarin. Arrêt de détente à terre, à la cale de Jouvente. Retour au Port de Plouër sur Rance, vers 17h Repas au port, ainsi que nuit à bord. Dimanche : Sortie en Rance fluviale, retour au port vers 12h. Repas au port de Plouër sur Rance A 15h, remise des diplômes et cérémonie de clôture.

Pour toute information et inscription, s'adresser à : secretariat@aslab.fr

Désenvasement de la Rance

Par Alain PONTGELARD

Pour se faire une bonne idée du problème que soulèvent un bon nombre d'associations, nous vous soumettons ci-après des liens permettant d'accéder à une documentation sérieuse sur la question du désenvasement de la Rance.

Le premier document émane d'une mission d'expertise et d'évaluation du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) et du conseil général de l'économie (CGE) concernant la situation sédimentaire de l'estuaire de la Rance. Ce document, qui a déjà trois ans, énonçait un plan d'action à moyen et long terme pour faire face à la dégradation de la situation.

Le deuxième document émane de la Commission Estuaire Rance et est un tableau de suivi de la réalisation de la première partie du plan, soit le plan expérimental de gestion des sédiments qui prend place entre le 1^{er} juillet 2018 et le 1^{er} juillet 2023.

A chacun de se plonger dans la lecture de ces nombreuses pages et de conclure. L'association Rance Environnement en a pour sa part réalisé une analyse dont vous trouverez aussi les conclusions dans un récent communiqué.

[Pour télécharger le rapport d'expertise de 2017](#)

[Pour télécharger le plan de suivi 2018-2023](#)

[Pour télécharger le communiqué de Rance Environnement](#)

Brèves nautiques.



Chantier de canalisation sur La Rance. Le chantier de la nouvelle canalisation d'eau au travers de la Rance est terminé et les pieux ont été enlevés apparemment même avec plusieurs jours d'avance.

Il n'y aura donc pas de travaux pendant la période d'installation de l'aigrette en 2020.

Des travaux ponctuels aux croisements des canalisations (entre l'île Chevret et la rive droite de la Rance) seront très vraisemblablement réalisés au mois de septembre 2020 avant la réception de la canalisation par **Eau du Pays de Saint-Malo** : le planning de cette intervention n'est pas connu à ce jour.

Les courants océaniques accélèrent. Les Grands courants océaniques vont en s'accélération. Les scientifiques, un peu pris au dépourvu, constatent que les courants ont tendance à s'accélérer. Des études sont en cours pour étudier l'évolution de ces mouvements y compris à de très grandes profondeurs. Tout est lié dans notre monde. L'évolution climatique entraînant des fontes de glace fait que les courants se déplacent et augmentent leur vitesse. Ces modifications entraînent aussi des changements dans la climatologie. Des périodes de chaleur et de pluies ont beaucoup évolué ces dernières années avec des périodes d'inondations. Nous serons, dans l'avenir, amené à prendre en compte ces évolutions et leur influence sur la navigation.



Le 18 décembre 2019, le Conseil Européen a validé la nouvelle réglementation de la pêche pour 2020. (in Le Télégramme du 6 janvier). Après plusieurs années de déséquilibre entre les quotas au nord et au sud du 48e parallèle, une équité a été mise en place cette année. En effet :

- Au nord, l'autorisation passe de 1 bar par jour et par personne du 1er avril au 31 octobre 2019 à 2 bars par jour et par personne du 1er mars au 30 novembre 2020.
- Au sud, le prélèvement reste autorisé toute l'année (pas de dates de fermeture), mais dans la limite de 2 bars par personne et par jour (contre 3 en 2019).

L'article du Télégramme pose la question : Équitable oui, mais raisonnable ? En effet, si au sud du 48e parallèle les quotas diminuent d'un tiers, il double au nord et les prélèvements ont désormais lieu pendant 9 mois (contre 7 en 2019) et il risque d'y avoir plus de bars prélevés au final.

Voir l'article : [Lire l'article du Télégramme - 6 janvier](#)



Feu vert du Conseil d'état pour le parc éolien en baie de Saint-Brieuc. (in Mer et Marine, 7 janvier).

Le Conseil d'État a rendu sa décision le 31 décembre, et a rejeté l'ultime pourvoi engagé par cinq associations (Gardez les caps, Robin des Bois, Association défense de l'environnement et promotion de la pêche artisanale, Force environnement durable, la SPPEF) et autant de particuliers, contre l'arrêté de régularisation de concession d'utilisation du domaine public pour le parc éolien en mer de la baie de Saint-Brieuc. Ce projet énergétique prévoit en baie de Saint-Brieuc la construction d'un champ de 62 éoliennes de 215 mètres de hauteur et d'une puissance totale de 500 MW, porté par la société Ailes marines, pour une mise en service en 2023.

[Accéder à l'article Mer et Marine](#)

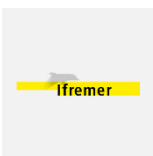


Rance environnement envisage une action en justice. (in Ouest France, 27 janvier).

Rance environnement, l'association de protection de l'environnement de l'estuaire a tenu son assemblée générale, samedi 25 janvier 2020, à Pleudihen-sur-Rance (Côtes-d'Armor). Elle estime qu'EDF et l'État ont manqué à leurs obligations. Elle cherche un moyen de financer un éventuel recours en justice.

Pour Jean-François Mordrel, président de l'association Rance environnement, « il faut passer à l'action. Nous avons beau alerter, rien ne se passe ». Rance environnement œuvre pour la défense de l'environnement dans le bassin de la Rance et suit de très près les problèmes d'envasement de l'estuaire. L'association envisage de se tourner vers la justice « pour faire respecter les droits et les devoirs des parties en cause.

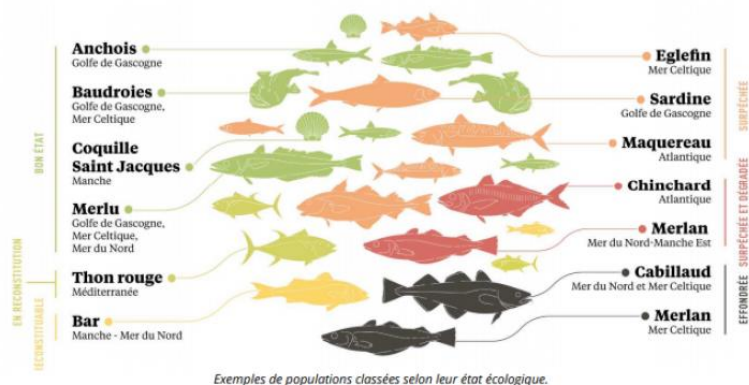
[Lire l'article de Ouest France](#)



Près de la moitié du poisson pêché en France est exploité durablement, selon un article publié par le 04/02/2020 par Gaël Cogné de l'IFREMER dans Mer et Marine.

Depuis vingt ans, l'état écologique des poissons pêchés en France est sur la bonne pente. Selon l'Ifremer, 49% des volumes de poissons pêchés en 2019 proviennent de populations exploitées durablement (43% de populations en bon état et 6% reconstituables), contre 15% (9% en bon état et 6% reconstituables) en 2000. On connaît désormais mieux la biologie et la dynamique des populations, les outils de pêche sont plus sélectifs et les quotas permettent le renouvellement des populations. Plusieurs bémols, néanmoins. Certaines populations, comme le cabillaud en mer du Nord et mer Celtique ou le merlan en mer Celtique, sont encore considérées comme effondrées (2 % des pêches). Par ailleurs, la surpêche concerne encore 23 % des captures et 3 % des prises proviennent de populations surpêchées et dégradées. Enfin, il existe des disparités entre les façades. Dans l'Atlantique nord-est, la situation s'est améliorée sur la plupart des populations. En Méditerranée, la situation y reste « très préoccupante » pour l'ensemble des espèces. (© IFREMER)

Conclusions des évaluations en 2019



[Voir l'article de Mer et Marine](#)



Brittany Ferries inaugure son nouveau bâtiment au Parc Atalante de Saint-Malo. Article publié le 10/02/2020 par Mer et Marine.

A Saint-Malo, Brittany Ferries a choisi de déménager ses bureaux de la gare maritime de la Bourse au parc Atalante et de construire des locaux adaptés à ses activités. Résultat : un bâtiment vertueux de 995 m2 qui dispose d'un centre de formation adapté, de bureaux spacieux et de nombreux espaces conviviaux pour accueillir les réunions du groupe. Saint-Malo, épicerie géographique de Brittany Ferries Saint-Malo est à la croisée des sites de Brittany Ferries présente en Bretagne, en Normandie, en Grande-Bretagne, en Irlande et en Espagne. Cette position géographique est idéale pour réunir ses collaborateurs britanniques grâce à la liaison Portsmouth/Saint-Malo. Dans cet esprit, le nouveau bâtiment répond à trois besoins du Groupe pour les années à venir : un centre de réunion pour l'ensemble des collaborateurs, un lieu de travail adapté au service de Tour-Operatoring des produits Destination France, et un centre de formation adapté aux besoins spécifiques des personnels.

[Voir le communiqué Brittany Ferry sur le site Mer et Marine\]](#)



Mise à jour du site de la préfecture sur la réglementation pêche à pied 2020 ainsi que la pêche au bar dans le cadre loisirs. La DDTM a mis à jour le site de la préfecture sur la réglementation pêche à pied 2020 ainsi que la pêche au bar dans le cadre loisirs (dans l'attente du règlement UE définitif). On peut consulter ce site en cliquant sur le lien ci-après : [Voir la page Plaisance, Pêche et loisirs, Loisirs nautiques](#). On peut aussi télécharger les plaquettes au format PDF Baie de Saint-Malo et Rance mises à jour.

- [Télécharger la plaquette BMSM](#)
- [Télécharger la plaquette Rance](#)



Comment utiliser une VHF ? Un article du site bateaux.com que nous recommandons à votre lecture. On en reparlera sans doute à l'occasion de nos prochaines sessions de formation. [Voir l'article](#). Un nouveau guide technique et pédagogique pour maîtriser tous les aspects de la communication à bord vient d'ailleurs de paraître : équipements, réglementation et vocabulaire, tout est expliqué. [A voir sur le site Bretagne info nautisme](#)



NAVEXPO International, évènement novateur unique en France. Pour ceux que le monde maritime intéresse, avec ses stands exposants et ses bateaux à flot. Rendez-vous pour sa 5^e édition du mercredi 1er au Vendredi 3 avril 2020 au Port de LORIENT. Le salon rassemble des professionnels du secteur maritime issus de toute la France et des territoires d'outre-mer, d'Afrique, d'Europe et d'ailleurs. [Voir le lien du site Navexpo](#)

Energy Observer est en route vers Tokyo. Energy Observer a appareillé de Saint-Malo, mardi 3 mars, avec pour destination Tokyo, pour les JO 2020, qui doivent se dérouler cet été. Le navire est entièrement propulsé aux énergies renouvelables, il est équipé d'une nouvelle pile à combustible, de panneaux photovoltaïques supplémentaires mais également de nouvelles hélices

à pas variable et de deux ailes rigides Oceanwings optimisées. Avant d'arriver au Japon, le catamaran de 30 tonnes doit s'arrêter à Bénodet, traverser le golfe de Gascogne, l'océan Atlantique, le canal de Panama et traverser l'océan Pacifique. Puis il le traversera à nouveau pour se rendre en Californie. Soit un parcours de 20.000 milles, début d'un long périple autour du monde qui doit durer quatre ans. [Voir l'article sur le site Mer et Marine](#)



Votre association met à la disposition de ses membres à jour de leur cotisation :

- 2 barnums (10 places assises et 65 places assises) participation 60 euros pour 3 jours.
- 1 chaise autonome de montée au mât (top climber) pas besoin d'un second équipier (prêt gratuit)
- 1 Wattmètre/Tosmètre (prêt gratuit)

Pour tout renseignement ou réservation, contactez Alain au 06 80 21 78 08

Liens utiles.

Météo marine :

Earth : [Une carte mondiale des conditions de vent, météorologiques et océaniques](#)

Ventusky : <https://www.ventusky.com/48.582;-2.059>

Météo Consult : [Météo-Consult \(zone côtière St. Malo\)](#)

Windfinder : <https://fr.windfinder.com/>

Météo France marine : <http://www.meteofrance.com/previsions-meteo-marine/bulletin>

Windguru : <https://www.windguru.cz/112>

Jersey shipping forecast : <https://www.gov.je/weather/Pages/Shipping.aspx>

Comité départemental des Pêches maritimes et des élevages marins d'Ille et Vilaine :

<http://cdpmem35.fr>

Préfecture - Plaisance, Pêche et loisirs nautiques : [Lien de la page " Plaisance, pêche et loisirs nautiques" de la préfecture](#)

Nos partenaires : <http://www.appp-pleurtuit.fr/partenaires-appp-new.html>

UNAN Manche : <http://www.unan-manche.com/>

Association des Plaisanciers du Minihic-sur-Rance : <http://plaisanciersminihic.com/index.html>

Association Sports et Loisirs Adaptés de la Manche : Nouveau ! <https://www.aslam.fr/>

Association Sports et Loisirs Adaptés de Bretagne : <https://www.aslab.fr/>

Notre partenaire, le chantier naval Saint-Samson Plaisance à Plouer : www.chantiernavalssp.fr

Plongée sous-marine [Club Subaquatique de la Côte d'Emeraude](#)

Peche.com, magazine des pêcheurs : <https://www.peche.com/>

Hisse et Ho : <https://www.hisse-et-oh.com/> Le média collaboratif des amoureux de la mer

MarineTraffic, suivi AIS des bateaux : [Accéder à MarineTraffic](#)

GIZC : <http://rancecotedemeraude.fr/>

Marées à Saint-Malo : <http://maree.info/52>

Niveaux en Rance ; [Lien d'accès à la page Niveaux en Rance](#)

Actu Nautique Magazine : <http://www.actunautique.com/>

Bateaux.com, magazine de la plaisance : <https://www.bateaux.com/>

Bretagne info nautisme : <https://www.bretagne-info-nautisme.fr/fr>

Pour adhérer ou renouveler votre cotisation.

Merci de remplir le bulletin accessible au moyen du lien ci-après, accompagné d'une photo d'identité et du règlement, à adresser au siège de l'association (adresse in fine) :

Formulaire remplissable sous Word : [Formulaire adhésion-renouvellement \(Word\)](#)

A défaut, si difficulté, utiliser l'ancien formulaire PDF : [Formulaire adhésion \(PDF\)](#)

Pour télécharger les lettres précédentes.

[Lettre N°1](#) ; [Lettre N°2](#) ; [Lettre N°3](#) ; [Lettre N°4](#) ; [Lettre N°5](#) ; [Lettre N°6](#) ; [Lettre N°7](#) ; [Lettre N°8](#) ; [Lettre N°9](#)

Association des Plaisanciers et Pêcheurs de Pleurtuit – 6, rue du Poriou, 35730 Pleurtuit

Adresse électronique : app@app-pleurtuit.fr

Association type loi de 1901 – N° W354001948

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre, [cliquez ici](#).